



Date de convocation :
2 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze mars, à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. RAMEAU (Proc.) Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes TOUZANNE, DALLA-ZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Absente excusée : Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M. N°3.2
Vote compte gestion 2017
de la Commune.

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 15.03.2018

Pour copie conforme,

En Mairie, le 14 mars 2018

